Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20261120-2026161102-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-16/11-02 – Sncf : convention pour le passage à niveau 110

Vu la délibération n°06 du 16 décembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la conventions UT 044627T - LOT T001 avec la SNCF Réseau afin que la commune puisse bénéficier de l'usage des parcelles cadastrées section AC n°p336, p337, p338, p 339 (surface de 715m²) secteur PN10 rue de Normandie afin de l'aménager et de l'entretenir ;

Considérant la demande de SNCF réseau de renouveler la convention UT 044627T - LOT T001 arrivant à échéance le 14 novembre 2026 et qu'elle sera renouvelée pour une durée de 7 ans ;

Considérant les frais à prendre en compte :

Redevance : 220€ HT/AN

Impôts et taxes : 11€ HT/AN

Frais de Dossier et de gestion : 500€ HT au premier avis d'échéance

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de renouveler la convention SNCF Réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention UT 044627T - LOT T001 pour une durée supplémentaire de 7 ans.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le